



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

| | | |
|---|----|---|
| Nombre de membres composant le Conseil d'administration | 13 | Le lundi 5 décembre 2022 à 16h00, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente. |
| Nombre de membres présents à la séance | 09 | |
| Nombre de membres représentés | 03 | |
| Nombre de membres non représentés | 01 | |

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°3

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CASF

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 16 septembre au 10 novembre 2022.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 septembre au 10 novembre 2022

| N° Foyer | Nature de l'aide | Mnt accordé | Objet de l'aide | Retraité |
|----------|------------------|-------------|-----------------------|----------|
| 82 24 | aide financière | 300 | aide au séjour adapté | |
| 34 61 | aide financière | 200 | téléphone | |
| 75 58 | tickets service | 70 | aide alimentaire | oui |
| 42 68 | aide financière | 100 | aide alimentaire | |
| 66 91 | aide financière | 400 | loyer | |
| 57 94 | aide financière | 150 | frais de cantine | |

Total : 1 220 €

| | |
|----------------------------------|--|
| Principaux textes réglementaires | - article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020 |
|----------------------------------|--|

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

| | |
|------------|----|
| Pour | 12 |
| Contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Article unique : prend acte des décisions prises par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique.
le Notifié le : **08 DEC. 2022**
télétransmis au contrôle de légalité le : **08 DEC. 2022**

Fait à Joinville-le-Pont le

19 DEC. 2022

